

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'EDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2006 – 2007

N° 74
supplément 1

Avril – Mai - Juin
2007

promotions

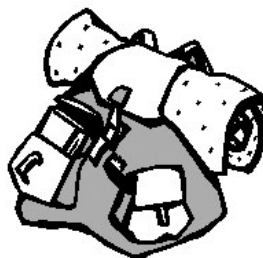
**c'est la faute à
l'informatique**

tutorat

**accès plus large dès la
rentrée**

**l'Unsa-éducation reçue
au palais de l'Élysée**

*Le SNADEM vous souhaite
de bonnes vacances*



« Les bons à droite, les mauvais à gauche... »

Éditorial par Bernard Suisse
Secrétaire général

C'est ainsi que ce sacré Charlemagne pratiquait déjà à sa manière l'ambition-réussite !

Le Monde du 19 juin 2007 publiait un classement mondial des universités. Même si l'on peut contester les méthodes d'évaluation (universités publiques françaises avec universités privées étrangères) la France n'y apparaît pas en très glorieuse position ; elle est même en net recul depuis une dizaine d'années. Seule l'université Paris XI – Orsay tirait son épingle du jeu en se plaçant en 24^{ème} position mondiale dans le domaine des sciences de la terre et des mathématiques. Ce malaise révèle les faiblesses d'un système éducatif dénoncé par beaucoup de professionnels, de la maternelle à l'université.

Ce problème n'est pas récent et chaque nouveau ministre de l'Éducation nationale tient à entrer dans l'histoire en imposant sa réforme. Durant toute sa carrière, un enseignant va connaître ainsi une kyrielle d'instructions et de directives, parfois contradictoires, auxquelles il est censé se plier le plus rapidement possible. La lecture, les mathématiques, la disparition puis la réapparition de l'instruction civique, l'histoire et la géographie, on ne sait plus par quel bout aborder les difficultés.

Il est à craindre que le tout nouveau gouvernement Sarkozy ne déroge pas à la règle et propose ou impose des mesures qui tiendront bien davantage du gadget clinquant que de la réforme de fond. Le responsable vient d'être identifié : c'est bien sûr mai 68 et ses dérives permissives qui sont aujourd'hui la cause de tous nos maux. Soyons sérieux ! Ce n'est pas en réhabilitant le mérite à tout prix, ce n'est pas en faisant se lever les élèves lorsqu'un adulte entre dans la classe, ce n'est pas davantage en remettant au goût du jour le bon vieux tableau d'honneur, la blouse amidonnée, la distribution des prix, la croix d'excellence et les roulements de tambour dans les cours de lycées qu'on rendra notre système éducatif plus performant. Les étudiants français commencent à pratiquer les remises de diplômes à l'américaine, toges, pom-pom girls et confettis. Encore faut-il savoir ce que valent ces diplômes sur le marché international.

Il n'y a pas de recettes miracles. L'abandon de la carte scolaire ne fait guère qu'officialiser un système qui fonctionnait le plus souvent à coups de dérogations ou de combines au bénéfice des populations les plus favorisées et risque à l'avenir d'amplifier encore les disparités entre « bons » et « mauvais » établissements. Il ne suffira pas de baptiser « Ambition-réussite » un collège en difficulté pour en remonter le niveau. Injecter des moyens et de la formation, oui ! Mais avant tout de la rationalité et de la rigueur dans la gestion. Le quotidien Libération évoquait récemment le gaspillage des « professeurs référents » du dispositif Ambition-réussite, dont les disciplines ne correspondent pas aux demandes des établissements ou qui doivent travailler dans l'improvisation la plus complète, faute de projet structuré.

Nous jugerons le Gouvernement sur pièces. Toutefois, l'avant-projet de loi portant organisation de la nouvelle université qui sera voté courageusement au cœur de l'été ne nous incite pas à l'optimisme.

Sommaire : page 2 : éditorial : les bons à droite, les mauvais à gauche – sommaire ◆
page 3 : à vos agendas – promotions : nos collègues pénalisés ◆ page 4 : dossiers individuels : silence radio – tutorat : modification des règles ◆ page 5 : dossiers individuels (suite) ◆ page 6 : pré-rentree : une circulaire de l'inspection d'academie – piscines fermées, élèves exclus – petite annonce – carte professionnelle ◆ pages 7 et 8 : l'UNSA-éducation reçue à l'élysée ◆

À vos agendas...

Notre traditionnelle Assemblée Générale de rentrée aura lieu le

**LUNDI 3 SEPTEMBRE 2007
de 13h45 à 16h30**

**à la Bourse du Travail
3, rue du Château-d'Eau
75010 PARIS – métro République**

Cette réunion d'information syndicale est de droit et les demandes nécessaires ont été adressées par le Snadem à l'administration.

Vous trouverez tous les détails de cet important rendez-vous dans notre circulaire de rentrée, mais d'ores et déjà, réservez votre demi-journée.

Promotions : nos collègues pénalisés...

La DRH avait programmé pour le 28 juin 2007 la tenue de la Commission Administrative Paritaire chargée d'entériner les promotions à la classe normale pour l'année scolaire 2006-2007. Cette date nous avait déjà paru très tardive, mais elle avait été justifiée par les difficultés liées au changement de logiciel de gestion des personnels. L'Administration vient de nous annoncer que les tableaux d'avancement ne seront pas prêts pour le 28 juin et que la CAP est reportée à la rentrée. Septembre, octobre, novembre ? Aucune date n'a été avancée. Ce sont nos collègues promouvables qui font les frais de cette décision. Même si les promotions sont prononcées avec effet rétroactif, certains professeurs toucheront leurs éventuels rappels de salaire plus d'un an après la date effective de promotion. Pour peu qu'ils ne les perçoivent qu'en janvier, il y aurait là de quoi les faire basculer dans la tranche d'imposition supérieure. En outre, si des collègues promus partaient à la retraite avant la tenue de la CAP, leur nouveau traitement ne serait pas pris en compte dans le calcul de leur pension, même si, rétroactivement, ils ont largement les six mois d'ancienneté requis dans l'échelon.

Le Snadem a protesté par courrier auprès du Maire de Paris et a prévenu personnellement tous les collègues concernés. Il est vrai que notre système de promotion est unique à la Ville et qu'il pose certainement de nombreux problèmes techniques pour être intégré dans un logiciel, il n'en est pas moins vrai que la municipalité n'est pas une entreprise artisanale ou une PME et que les difficultés auraient sans doute pu être anticipées. Nous sommes une fois encore dans l'improvisation la plus complète. Nous espérons toutefois que ce contretemps scandaleux ne sera pas accompagné d'une multitude d'erreurs ou d'omissions dans l'élaboration des tableaux.

Comme chaque année, le Snadem a communiqué à chaque professeur promuable la note enregistrée par l'administration. Une fois de plus, nous avons pu constater que certains IEN, toujours les mêmes, accumulaient les retards dans les inspections, dans la rédaction des rapports et dans la transmission des notes. Dès la tenue de la CAP, nous informerons personnellement chaque collègue de la décision le concernant.

Dossiers individuels : silence radio...

Nous avons évoqué dans un précédent numéro d'Arts et Sports le long article consacré au dossier administratif des agents et publié dans la revue d'information interne RH infos (N° 69 – novembre 2006). Ce texte, dont nous reproduisons un extrait page suivante, est on ne peut plus explicite : ne doivent pas figurer au dossier individuel des agents notamment les documents défavorables émanant de collègues, de parents d'élèves... Or, de nombreux collègues ayant été consulter leur dossier ont eu la surprise d'y trouver ce type de documents dont ils ignoraient même totalement l'existence. Certains courriers archivés dans les dossiers confinaient même à la lettre anonyme, puisque des collègues nous ont adressé copie de documents très négatifs les concernant et ne comportant aucun en-tête, aucun nom ni aucune adresse et simplement signé : « Les parents d'élèves ».

En nous appuyant sur le dossier publié par la DRH, nous avons donc adressé un courrier à Mme Moisan, directrice des Affaires Scolaires, pour lui demander de bien vouloir retirer tous ces éléments litigieux mentionnés par la DRH des dossiers individuels des professeurs de la Ville (voir page suivante). Plus de deux mois après ce courrier, nous n'avons encore reçu aucune réponse. Administrativement, cette absence de réponse a valeur de refus.

Nous n'en resterons pas là et nous allons saisir M. l'adjoint au maire chargé des Ressources Humaines pour qu'il veuille bien prendre une position claire et argumentée sur ce problème. En attendant, nous invitons toujours nos collègues à demander la consultation de leur dossier auprès du Bureau des Professeurs. Cette demande doit être formulée par écrit et ne peut être refusée. L'agent peut, en outre, obtenir des photocopies de toutes les pièces qu'il désire.

Tutorat : modification des règles...

Le Comité Technique Paritaire de la DASCO a étudié le 18 juin dernier une modification des conditions requises pour postuler à la fonction de tuteur. Les textes précédents exigeaient un minimum de six ans d'ancienneté pour postuler à cette tâche. Cette durée, sur la demande des chargés de mission en formation, vient d'être réduite à quatre ans, avec pour condition d'avoir subi au moins une inspection entre la titularisation et la demande de tutorat. Cette condition, qui avait été proposée par le Snadem, a pour but de permettre à l'ICC qui émet un avis favorable ou défavorable sur les demandes de connaître au moins les postulants. En effet, les stagiaires titularisés passent au mouvement et se retrouvent rarement dans la circonscription où ils ont passé leur CAP.

Cette modification, qui s'appliquera dès la rentrée, est motivée par la pénurie de tuteurs et par le souci d'élargir l'offre proposée aux stagiaires. Il ne fait aucun doute que des collègues plus jeunes et plus proches de leurs stagiaires seront à même de proposer des modèles et des activités différentes et tout aussi enrichissantes pour nos nouveaux collègues.

Même si les conditions de rémunération ne sont pas des plus attractives, nous ne saurions trop inciter l'ensemble des collègues titulaires à postuler pour la fonction de tuteur. Au-delà de l'aspect financier, il est important que se manifestent une solidarité et une transmission de savoir et d'expérience. Notre corps est unique et spécifique. Ce sont les professeurs de la Ville qui sont les mieux à même de connaître les difficultés et les particularités de nos enseignements et de nos modalités d'intervention. Eux seuls peuvent apporter un savoir que ne pourrait en aucun cas appréhender une formation pensée par des organismes extérieurs.

Pré-rentrée : une circulaire de l'Inspection d'académie...

Le calendrier officiel parisien prévoyait que la pré-rentrée aurait lieu le samedi 1^{er} septembre. Une circulaire récente de M. Rosselet, Inspecteur d'Académie, vient d'aménager cette disposition. Il est désormais possible à chaque école de placer cette journée d'organisation et de concertation soit le vendredi 31 août toute la journée, soit le vendredi 31 août après-midi et le samedi 1^{er} septembre au matin, à moins que l'on ne souhaite conserver la journée du samedi initialement prévue. La décision appartient au conseil des maîtres de chaque établissement. On voit le casse-tête pour nos collègues, surtout lorsqu'ils sont sur plusieurs écoles. Les professeurs qui sont sur trois écoles pourraient parfaitement être obligés de participer à ces réunions le vendredi et le samedi toute la journée, pour peu que leurs établissements aient choisi des jours différents. Notre consigne est claire : un professeur ne doit assurer qu'une seule journée de pré-rentrée et pas deux, dont une gratuite.

Piscines fermées, élèves exclus...

On peut concevoir que Paris, comme toute grande capitale, accueille des manifestations sportives de haut niveau et d'ordres divers. Généralement, les équipements sportifs sont réquisitionnés pour de tels évènements.

Deux piscines (Georges Vallerey et Georges Hermant) ont été fermées les 24 et 25 mai derniers et les élèves exclus des bassins pour laisser place à un événement sur lequel la Mairie s'est bien gardée de communiquer largement comme elle sait le faire pour tant d'autres évènements : les Championnats du monde de natation LGBT (Lesbiens, Gays, Bi et Trans). Sans entrer dans une polémique, on peut s'interroger sur l'aspect communautariste d'une telle manifestation. M. Cherki, adjoint au Maire chargé des sports, avait dénoncé sans ambiguïté les municipalités qui réservaient des créneaux aux femmes pour répondre aux demandes de certaines communautés. Il est vrai qu'il avait ajouté : « *Le communautarisme, c'est principalement religieux.* » On pourrait en discuter à l'infini ! Lorsque des créneaux à caractère communautariste, quels qu'ils soient, sont placés sur les heures d'ouverture réservées au public, c'est aux usagers de réagir s'ils le souhaitent. Lorsqu'ils affectent le temps scolaire et qu'ils empêchent la pratique d'une activité obligatoire pour les élèves, il est de notre rôle de protester. Il existe déjà suffisamment de raisons impératives, notamment techniques, pour fermer les piscines sans avoir à rajouter celle que nous dénonçons ici. Il est regrettable que des centaines d'écoliers aient été privés de natation sans état d'âme, et sans, bien sûr, être invités à assister aux épreuves. On avance constamment l'intérêt de l'enfant et la nécessité impérative de ne pas léser les élèves pour imposer aux professeurs de la Ville de travailler gratuitement deux jours supplémentaires. Les 24 et 25 mai, la Mairie ne s'est encombrée d'aucun scrupule pour priver les écoliers parisiens de leur séance de natation.

Petite annonce...

Idéal pour des collègues demeurant en Province, location/partage (possibilité 2 personnes ensemble ou en alternance) d'un **appartement de 30 m²** : 2 pièces + petite cuisine + petit cabinet de toilette/douche. Au pied du métro « Jourdain » (20ème arr.), 2ème étage sans ascenseur.
Droit de récupération des lieux par le propriétaire pendant les petites et grandes vacances scolaires.
Prix : 500 euros/mois plein (chauffage et charges compris), périodes de vacances scolaires à déduire.
Renseignements au 06 19 96 48 91.

Carte professionnelle...

La nouvelle carte professionnelle est arrivée. Vous pouvez la retirer dès à présent auprès de votre UGD au 3 rue de l'Arsenal – 75004 Paris.

Elle est entrée en vigueur depuis le 5 juin dernier.

De nouvelles fonctions de monétique (paiement des repas notamment) seront mises en œuvre à partir du second trimestre de cette année 2007.

L'UNSA-Éducation reçue à l'Élysée ...

Le 11 juin dernier l'UNSA-Éducation a été reçue au Palais de l'Élysée par le Président de la République. Vous trouverez ci-dessous l'intégralité de l'intervention de Patrick Gonthier, secrétaire général :

Monsieur le Président de la République,

L'invitation que vous avez faite aux acteurs de l'éducation est une première. La fédération UNSA Education veut y voir un signal d'un engagement personnel et solennel sur les questions d'éducation que nous espérons durable. Nous sommes là pour parler d'éducation et surtout d'ambition éducative. L'Ecole ne peut se satisfaire de mesures d'attente et de moyens réduits. Le débat qui doit sans cesse l'animer ne peut se réduire à des verdicts sommaires, à des arguments empreints de nostalgie, à des formules à l'emporte-pièce ou à une logique strictement comptable qui ramène l'éducation à un coût et les personnels qui la font vivre à une charge financière. Cela ne fait, au bout du compte, que décourager les volontés dont l'Ecole a tant besoin. Elle est plus que jamais la clé de l'avenir. Elle reçoit toutes les attentes des usagers, elle reçoit aussi toutes les angoisses. Nous attendons, au-delà de notre entretien, que la réflexion s'ouvre sur l'articulation entre les missions de l'Etat et leur déclinaison dans le cadre d'une autonomie maîtrisée et non concurrentielle des établissements. Nous souhaitons qu'une grande négociation puisse s'ouvrir sur l'ensemble des métiers des professionnels de l'Ecole car n'oublions jamais qu'aux côtés des enseignants et des chefs d'établissement d'autres personnels : corps d'encadrement, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé agissent au quotidien dans les établissements. Les personnels ont besoin de confiance et de perspectives. Sur ce point la question des salaires et celle des indemnités de déplacement sont essentielles. Nous souhaitons également que vous nous apportiez une réponse claire sur deux sujets d'urgence car les conditions de la rentrée scolaire de septembre prochain en dépendent :

- le 1^{er} est celui de l'organisation des services des enseignants du 2nd degré, modifiée à la hussarde par un décret de février 2007. Ce dossier constitue, depuis 8 mois, un sujet de conflit qui empoisonne la vie des établissements. Nous savons que vous y aviez été sensible, Monsieur le Président, puisque, lors de la campagne électorale, vous aviez pris, sans aucune ambiguïté, l'engagement de suspendre ce décret. Les personnels attendent désormais une réponse claire.*
- Le 2nd sujet d'urgence est celui des emplois « vie scolaire ». 50 000 personnes recrutées sur ce type d'emplois dans le cadre du plan dit Borloo verront leur contrat de travail arriver à terme dans 15 jours. Qu'en sera-t-il de ce dispositif ? La question est posée bien évidemment pour ces 50 000 salariés, qui sont dans l'incertitude quant à leur avenir, mais elle l'est aussi pour les missions qu'ils remplissaient. La scolarisation des élèves en situation de handicap, l'aide administrative aux directeurs d'école, sur laquelle l'Etat a désormais engagé sa signature, et enfin la surveillance dans les établissements du second degré sont des missions qui nécessitent une pérennité. Notre fédération souhaiterait évidemment qu'à ces missions pérennes correspondent des personnels à statut pérenne. Quoiqu'il en soit, à trois semaines de la fin d'année scolaire, il nous faut désormais savoir. Y aura-t-il, monsieur le Président, reconduction de ce dispositif ? Si tel devait être le cas, je vous indique, Monsieur le Président, que, pour notre fédération, ce ne serait possible qu'au prix d'une amélioration des conditions de gestion de ces personnels : la légèreté sur ce plan n'a que trop duré. Sur ce point aussi, nous vous demandons, Monsieur le Président, une réponse claire.*

Au-delà des ces question immédiates pour assurer la rentrée prochaine dans des conditions plus apaisées, nous pensons que les défis qui sont posés au système éducatif le sont avec une urgence inégale.

Le premier est celui de la cohésion sociale. Tout projet qui conduirait à une Ecole à plusieurs vitesses la menacerait. L'Ecole doit offrir une égale qualité, quel que soit le lieu où elle est présente, quel que soit le public qu'elle doit former. Aujourd'hui, les efforts des personnels des écoles et établissements sont contrariés par les ponctions budgétaires, l'absence de contractualisation des moyens, le manque de soutien sur le long terme.

Le deuxième défi est celui de la mixité sociale et de l'équilibre des quartiers. Notre fédération, l'UNSA Education, a émis de vives critiques sur la suppression de la carte scolaire. Nous avons souhaité que sur ce point comme sur d'autres la concertation la plus étendue soit mise en œuvre, que les conséquences de sa suppression soient évaluées. Pour nous, sa suppression réduira davantage la mixité sociale et pénalisera rapidement les établissements des quartiers en difficulté qui verront s'échapper les élèves qui « tiraient » souvent les établissements vers le haut. Nous sommes ouverts à une négociation qui afficherait les objectifs de la mixité sociale et de la réussite de tous, cela suppose de parler des quartiers dans leur ensemble et que la politique scolaire soit enfin intégrée dans le cadre global de la politique de la ville. Bien sûr, il faut sans aucun doute installer des filières d'excellence dans les établissements défavorisés pour donner une autre image, redéfinir les secteurs, rendre les critères de dérogation plus transparents, la contestation des décisions plus rapide. Mais il faut surtout, pour avancer sur la question de la mixité, mettre en œuvre de nouveaux instruments de régulation.

Le troisième est celui d'une démocratisation qui, malgré l'investissement des équipes éducatives, reste à gagner. Les constats sont les mêmes depuis vingt ans : il faut démocratiser réellement l'école. Le taux d'obtention du baccalauréat général a régressé depuis 10 ans (de 38% d'une génération en 1995 à 30% aujourd'hui). Le pourcentage d'enfants d'ouvriers qui l'obtiennent est le même qu'il y a 30 ans (15 % seulement). La question de l'orientation est essentielle. Elle accroît actuellement les inégalités. Il faut réduire considérablement l'échec lourd qui touche environ 150 000 jeunes chaque année, essentiellement issus de milieux très défavorisés. On ne peut plus accepter de laisser ainsi sortir de l'école 20 % d'une classe d'âge sans les moyens d'une insertion sociale et professionnelle, sachant qu'aucune qualification ultérieure ne peut être sérieusement construite sur une formation initiale insuffisante. Il est urgent d'apporter des solutions en mobilisant des ressources humaines importantes afin d'apporter l'aide nécessaire aux élèves dès les premières difficultés. De ce point de vue, nous voulons rappeler, Monsieur le Président, que la dernière loi d'orientation a fixé un objectif clair d'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences par tous les élèves à l'issue de la scolarité obligatoire. Pour notre fédération, plus que de nouvelles réformes et de nouvelles lois, il n'y a rien de plus important que de passer de ce principe à sa réalisation effective.

Le quatrième est celui de l'élévation du niveau des qualifications. Avec 20% de qualifiés de l'enseignement supérieur long, la France reste trop en retard par rapport aux pays comparables. Nous sommes prêts à tous les dialogues sur l'enseignement supérieur, mais ses besoins nécessitent un considérable investissement budgétaire. Le cinquième est celui de la citoyenneté : l'Ecole est aussi le lieu où une vie en société, fondée sur le respect des idées et la liberté de conscience, trouve ses repères les plus sûrs. Notre organisation a soutenu la loi proscrivant les signes religieux mais elle avait aussi souhaité que d'autres résolutions du rapport Stasi soit mises en œuvre et parmi celles-ci l'implantation d'écoles publiques dans les communes qui n'en ont pas.

Monsieur le Président de la République, l'Ecole est aujourd'hui plus qu'hier confrontée à de multiples pressions. De nombreux éléments concourent à affaiblir le service public. La compétition est vive : l'angoisse scolaire devient un marché. Le chômage fait peur : les diplômés semblent en protéger, les obtenir scelle les destins. Les inégalités territoriales et sociales renforcent les sentiments d'abandon et d'exclusion. Monsieur le Président, nous sommes porteurs des inquiétudes et des revendications des personnels qui savent que l'Ecole a besoin d'objectifs assumés, d'orientations claires, de régulations précises. Ces réponses ne pourront être élaborées ici, nous en convenons tous, mais Ecole et Nation ont toujours eu un sort lié parce que l'avenir commun de la Nation se noue à l'Ecole